

Service Pénitentiaire

Prison de RuhengeriNom : NDIRABIKAOrigine : MukonoChefferie : BugamuraTerritoire : RuhengeriProfession : LandN° du R.E. : 5786

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 16/7/52Condamné le : 16/7/52 a 14 jours S.P.P200 fpt Am. ou 100 fpt S.P.S21 fpt Fout ou 8 fpt C.P.C

1/4 de peine :

Sorti le : 30/7/52 au 3/8/52 au 14/8/52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

E. O. L. Her

Ruhengeri



9789

Billet d'élargissement.

Le nommé NDIRABIKA
fils de Awamakura, et de Washigoro
Chefferie Buganna, sous-chefferie Kanakintama
colline Mukono, race Muhutu
territoire de Auhengori
condamné par le Tribunal de Police de Auhengori
en date du 16/7/52
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 14 jours
de servitude pénale subsidiaire de -
a (ou le) contrainte par corps de -

Auhengori le 20/7/ 1952

Le Gardien de Prison,

P. O Bue

RÉQUISTION

N° du Rôle 84/N 2

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL DE POLICE DE Auhengeri

Le Juge du Tribunal de Police de Auhengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVEJANS Daniel, gardien de la prison de

Auhengeri de maintenir en détention le nommé NDIRABIKA

fils de Rwamakuba (ex) et de Nashyereza (ex)

originnaire de Mukono, chefferie de Bugamira

Territoire de Auhengeri, District de Rwanda

condamné par le Tribunal de Police de Auhengeri en date du 16/7/52

à 14 jours de servitude pénale principale;

à 10 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 200 frs

dans le délai de 14;

à 3 jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 frs

montant des frais du procès, dans le délai de 14 jours.

A Auhengeri, le 16/7/52

1952

Le Juge de Police,

Arrêté le 16/7/52

N° R. E. 5786